



Hauteur maximale des constructions

Par **d_zyl**, le **11/06/2011** à **12:26**

Bonjour,

Le PLU donne une hauteur maxi de 7m pour la maison que je veux construire.

Cette hauteur est-elle égale à la hauteur de la maison ou est égale à la distance entre le sol et le sommet de la toiture ?

En effet si la maison est posée au sol, ces deux distances sont égales. Ce n'est plus le cas si la maison est posée sur pilotis.

Ai-je le droit de construire une maison de 7m de haut sur une dalle en béton surélevée ?

Ci-dessous l'extrait du PLU en rapport avec la zone dans laquelle je souhaite construire.

Merci pour votre réponse.

[citation]Article Uh.10

Il sera fait application des prescriptions mentionnées aux « Dispositions Générales - paragraphe XIV. Prospects. Hauteur maximale des constructions ».

La hauteur des constructions n'excèdera pas :

* 7 m pour la hauteur maximale H,

* 4,5 m pour la hauteur d'égout h_e ,

* 4,5 m pour la hauteur maximale H des parties de constructions couvertes par une toiture-terrasse.

La hauteur maximale H des constructions annexes implantées à l'alignement n'excèdera pas 4m.[/citation]

Par **edith1034**, le **11/06/2011** à **13:16**

7m jusqu'au faitage de la toiture

4,M 5 jusqu'à la gouttière

donc la toiture ne doit pas dépasser deux mètres cinquante

pour tout savoir sur la vente immobilière et la construction

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **d_zyl**, le **11/06/2011** à **13:41**

Bonjour,

Ai-je le droit de construire une maison de 7m de hauteur (du plancher au faitage) sur une dalle en béton surélevée (elle-même à 3 mètres du sol) ?

Par **mimi493**, le **11/06/2011** à **14:28**

non, la hauteur est à partir du sol

Par **inconnu974**, le **17/06/2012** à **11:29**

Bonjour à tous

J'ai le même problème que d-zyl. Je souhaiterais construire ma maison. Mon problème est le suivant: le terrain étant en pente, où se trouve le point zéro à partir duquel on compte les 7m svp?

Par **amajuris**, le **17/06/2012** à **13:58**

bjr,

la loi est clair on parle de hauteur de constructions.

donc la hauteur de votre maison ne doit pas excéder les 7 mètres en son point haut et le point bas du sol.

cdt